



PREFET DU CALVADOS

**Note d'orientation
relative aux subventions attribuées pour l'année 2018
au titre du
Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) en Normandie
Volet « fonctionnement et innovation¹ »
CALVADOS**

Pour la campagne 2018, le dossier complet doit obligatoirement être adressé par voie postale :

A l'attention de Mme Catherine Quero
Pôle Jeunesse et Vie Associative
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion sociale de Normandie
Antenne de Caen
2 place Jean Nouzille
14054 CAEN cedex 4

Avant le 14/09/2018 (cachet de la poste faisant foi)

une version dématérialisée du dossier papier doit obligatoirement être envoyée (*documents au format libre office, word ou PDF et/ou documents scannés au format PDF*) par courriel à :
ddcs-ddva@calvados.gouv.fr

(attention : la taille du message **ne doit pas excéder 4Mo**. Merci de procéder à l'envoi de plusieurs messages si votre message dépasse les 4Mo)

Un accusé de réception sera délivré à réception du document dématérialisé

LES DOSSIERS RECUS HORS DELAIS NE SERONT PAS EXAMINES
(il sera tenu compte uniquement de la date d'envoi du dossier papier)

Chaque association ayant déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre du FDVA « fonctionnement et innovation » 2018 devra impérativement créer son compte association sur
<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Contacts :

Catherine Quero
Tél. : 02 31 52 73 73
ddcs-ddva@calvados.gouv.fr

¹ Termes du décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative : « *financement global de l'activité d'une association ou mise en œuvre de nouveaux projets ou activités* »